



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le mercredi 22 mai 2024

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 7

Procuration : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Vincent MARTINEZ, Thierry EVEILLEAU, Laurent FRANÇOIS

Représentés :

Absents : Marie-Hélène VAUX

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Thierry EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 7

Quorum : 7/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15

A l'ouverture de la séance, le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

- Budget principal décision modificative 1 – marché de travaux RD 5

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Association CITRE projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Compétence Eau & Assainissement intégration d'un syndicat AEP

Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement dans le domaine public

Marché de rénovation énergétique de la garderie renonciation intérêts de retard

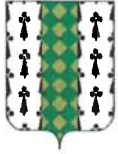
Personnel temporaire emplois saisonniers 2024

Subvention aux associations année 2024

Concession cimetière

Budget principal décision modificative n° 1

Questions diverses



2024-18- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024

Le procès-verbal du 25 mars 2024 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité

2024-19- ASSOCIATION CITRE PROJET INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux par l'association CITRE, projet partagé avec le CSI Pierre Mendès France.

L'investissement serait porté par l'association qui se rémunère sur la vente de l'électricité dont une partie bénéficie à la commune à un tarif préférentiel, inférieur au prix du marché.

Approuvé à l'unanimité

2024-20- COMPETENCE EAU & ASSAINISSEMENT INTEGRATION D'UN SYNDICAT AEP

La compétence eau & assainissement va être transférée au 1^{er} janvier 2026 à la communauté de communes. La loi 3DS entrée en vigueur le 1^{er} février 2024 permet de déroger à la règle et d'intégrer un syndicat s'il fait intégralement partie du territoire de la CCPU. Il est donc proposé à la commune d'intégrer le SIAEP de Montaigu avec les communes de La Capelle et Masmolène, Flaux, St Quentin la Poterie et les communes déjà membres que sont St Hippolyte de Montaigu et St Victor des Oules.

Approuvé à l'unanimité

2024-21- TRANSFERT AMIABLE DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le promoteur HECTARE qui a réalisé le lotissement « Le Brugas », a sollicité à la commune afin de lui transférer les voies et réseaux pour l'euro symbolique. La commune pourra les intégrer dans son domaine public.

Approuvé à l'unanimité

2024-22- MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GARDERIE RENONCIATION AUX INTERETS DE RETARD

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la garderie, la durée de réalisation a été dépassée par les entreprises. Au vu des termes du marché, la collectivité doit appliquer aux entreprises des intérêts de retard. Le conseil municipal peut renoncer au versement de ces intérêts.

Voté à l'unanimité

2024-23- PERSONNEL TEMPORAIRE EMPLOIS SAISONNIERS 2024

Afin de renforcer le service technique de la commune, il est proposé au conseil municipal de permettre l'embauche de jeunes du village pour des emplois saisonniers durant la période estivale.

Adopté à l'unanimité

2024-24- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2024

Quatre dossiers de demande de subvention ont été déposés par des associations locales, selon les modalités définies par le conseil municipal.

- ✓ L'Abrix Bar
- ✓ La Fenêtre à Meneaux
- ✓ L'Association Sports & Loisirs
- ✓ Musique sans mesure

Le conseil municipal a délibéré et a décidé, à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ L'Abrix Bar la somme de 500 €
- ✓ La Fenêtre à Meneaux la somme de 500 €
- ✓ L'Association Sports & Loisirs la somme de 500 €



- ✓ Musique sans mesure la somme de 500 €

Approuvé à l'unanimité

2024-25- CONCESSION CIMETIERE

Les tarifs actuels des concessions du cimetière n'ont pas été revus depuis 2015. Il proposé au conseil municipal de revoir les tarifs comme suit :

Concession tentenaire 100 € le m²

Concession cinquantenaire 200 € le m²

Approuvé à l'unanimité

2024-26- BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de pouvoir procéder au règlement de la dernière situation du marché de travaux de la RD 5, il convient de modifier le budget principal. Cette décision modificative consiste à virer la somme de 54 000€ (cinquante quatre mille) du chapitre 21 article 2151 au chapitre 23 article 231.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Réunion d'information le lundi 27 mai 2024 sur le rôle des institutions européennes dans la cour de la médiathèque.
- ✓ Organisation du bureau des élections
- ✓ Les travaux de création des toilettes publiques ont commencé
- ✓ Devis pour les illuminations pour un montant de 1 000 € (mille euros)

La séance est levée à 19 heures 15.

Le secrétaire de séance,
Thierry EVEILLEAU

Le Maire,
Bernard RIEU

